



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE SAINTE-ROSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 971-219711298-20260609-2026_06_053-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***/**/**

- SEANCE DU 8 JUIN 2026 -

DEL : N°2026_06_053

L'an deux mille vingt-six, le lundi 8 juin à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, Maire, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le 4 juin 2026.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents (27)

Nombre de votants : (31)

Secrétaire de séance : SOUNDOURAYEN Mendy

Présents (27) : BARON Adrien, Maire - YACOU Henri, 1^{er} Adjt - AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2^{ème} Adjt - SAVAN Fauvert, 3^{ème} Adjt - LOMBA-DIKA Lucienne, 4^{ème} Adjt - HÉRON-CARACASSE Jocelyne, 6^{ème} Adjt - MARIAMOUTOU-HILAIRE, Patricia 8^{ème} Adjt - JOTHAM Henri, 9^{ème} Adjt - SURVILLE-BARLAND Gwen - PELLAN Reine - CRAIL Christophe - SERBER Christine - TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul - RAYAPIN-BALONT Jacqueline - MÉLANE-ROMAND Viviane - RÉPIR Jimmy- PICHl Floriane - PAJAMANDY Darry - CÉVA Marianne - RAGHOUBER Richard - DÉMUTH Annabel - SOUNDOURAYEN Mendy - TUYERAS Stéphane - LÉVI Mariette - NESTOR Luc - RUBENS Marie-Céline - BAJAZET Sabrina-

Absents : (6) HILAIRE Joël - MANETTE Guy - SAINT-ANDRE Patrick - LANDRE Rodolphe - RACON NICOLAS - LAPIN Jim.

Procurations : QUATRE (04) - HLAIRE Joël donne procuration à CARACASSE-HERON Jocelyne ; MANETTE Guy donne procuration à PICHl Floriane ; SAINT-ANDRE donne procuration à MELANE-ROMAND Viviane ; LANDRE Rodolphe donne procuration à RAGHOUBER Richard.

OBJET : Attribution d'un soutien financier au projet pédagogique de l'école maternelle Louis Daniel Beauperthuy de (DESBONNES) – Voyage pédagogique à Marie-Galante.

Exposé :

Depuis deux ans, l'école maternelle Louis Daniel Beauperthuy de Desbonnes mène un projet pédagogique actif axé sur la nature, la biodiversité et l'alimentation saine. En novembre 2024, cette démarche s'est concrétisée par la création d'un jardin de plantes médicinales traditionnelles, complété par des cultures maraîchères (tomates, concombres) et des racines locales (manioc, ignames, curcuma).

Après avoir validé plusieurs étapes sur le territoire de la Basse-Terre (visites de l'Écomusée, du Jardin botanique de Deshaies et d'une kassaverie), l'équipe pédagogique souhaite finaliser ce parcours par une ouverture maritime et culturelle vers l'île de Marie-Galante.

Cette sortie prévue le 18 juin 2026 concerne **40 élèves** de maternelle. Elle poursuit des objectifs structurants :

- **Approfondissement des savoirs** : Visite du jardin médicinal du Château Murat et découverte de la teinture naturelle à l'Indigo.
- **Préservation du patrimoine** : Rencontre avec l'association *Poumabell'Aïchi* pour l'artisanat traditionnel (balais en latanier, salakos, etc.).
- **Équité sociale** : Pour plusieurs enfants de Sainte-Rose, cette sortie constituera une première expérience du transport maritime, participant ainsi à la réduction des inégalités d'accès à la culture.

Afin de concrétiser ce déplacement, la direction de l'école sollicite l'accompagnement de la Ville de Sainte-Rose pour la prise en charge du transport maritime.

Un devis de groupe a été émis par la compagnie *L'Express des Îles* le 15 janvier 2026 pour un **Coût total de la prestation de transport : 1 744,00 € TTC**.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer une aide financière pour couvrir ce coût de transport et permettre la finalisation de ce projet d'excellence territoriale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet pédagogique global de l'école maternelle Louis Daniel Beauperthuy (DESBONNES) axé sur l'environnement et la valorisation du patrimoine guadeloupéen ;

Vu la demande d'accompagnement financier formulée par l'établissement pour la prise en charge des frais de transport maritime vers Marie-Galante ;

Vu le devis n°986 de la société SAS L'Express des Îles daté du 15 janvier 2026, d'un montant total de 1 744,00 € TTC ;

Considérant l'intérêt public local, social et pédagogique de ce projet qui valorise l'identité culturelle et sensibilise les jeunes générations aux enjeux écologiques dès le plus jeune âge ;

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le projet pédagogique « Jardin éducatif et sortie à Marie-Galante » porté par l'école maternelle de DESBONNES.

Article 2 : D'accorder un soutien financier d'un montant de 1 744,00 € à l'établissement (l'association de parents d'élèves porteuse du projet) pour le financement intégral du devis de transport maritime référencé.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 de la commune, au chapitre 65.

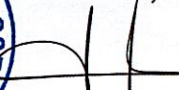
Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'association bénéficiaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (02) à compter de sa transmission à Monsieur Le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat et sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Sainte-Rose, le 09 juin 2026



Le Maire,


Adrien BARON